



Déposé le 27.09.11

Scanné le \_\_\_\_\_

11\_INT\_542

Grand Conseil vaudois

## Interpellation

### Requérants d'asile à Gland, bis repetita !

Depuis quelques semaines, des requérants sont logés dans des abris de la protection civile à Gland. En mai, la population locale avait déjà exprimé son mécontentement dû à cette situation. En effet, loger des requérants d'asile déboutés à proximité immédiate d'une école est totalement insensé.

Selon la réponse du Conseil d'Etat du 7 septembre 2011, à mon interpellation précédente, « *aucun problème n'a été relevé à ce jour* ».

Toutefois, et comme nous le craignons au mois de mai, des problèmes allaient surgir. Le journal 24 Heures vient de nous l'apprendre. Un requérant guinéen a essayé de s'en prendre à une jeune fille de 16 ans, et il semblerait que cela n'est pas un cas isolé. De plus, puisque le centre est fermé entre 10h30 et 18h00, les requérants ont tout le loisir de commettre des actes répréhensibles durant la journée.

De tels actes déplacés ne vont pas ramener le calme parmi la population de Gland, ou d'ailleurs dans les autres localités du canton concernées par l'accueil de requérants déboutés. Dans cette situation, il devient urgent d'agir. Les belles promesses sécuritaires sont bien vaines. Les riverains des abris PC ne souhaite qu'une chose : des actes concrets de la part du Gouvernement cantonal.

### Questions au Conseil d'Etat :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat essaie-t-il de cacher ou de ne pas communiquer les faits avérés qui se sont produits à Gland ?
2. Pourquoi n'y a-t-il pas de communication officielle lorsque des problèmes surgissent ?
3. Qu'attend le Conseil d'Etat pour prendre des mesures face à cette situation insupportable pour les riverains ?
4. Que compte faire le Conseil d'Etat pour lutter contre les actes de violence envers la population locale ?
5. Il semblerait que le requérant incriminé dans l'agression de la jeune fille avait des antécédents judiciaires et qu'il était un récidiviste, pourquoi l'a-t-on ainsi relâché dans la nature ?
6. Il semblerait que ce même requérant se soit volatilisé. Est-ce que le Conseil d'Etat a retrouvé sa trace ?
7. N'y a-t-il pas d'autres endroits, plus éloignés des écoles, qui seraient plus appropriés pour accueillir les requérants ?
8. Etant donné que les besoins futurs en places d'accueil pour les requérants sont très importants, le Canton a-t-il réfléchi pro-activement où il allait loger les requérants futurs ? Si oui, quand est-ce que ces lieux seront connus de la population et où se trouveront-ils ?
9. Quand est-ce que le canton sera plus ferme dans le renvoi des criminels étrangers ?

Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat

Vich, le 27 septembre 2011

  
Gabriel Poncet, député